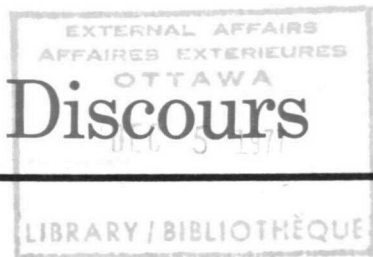




Déclarations et Discours



N° 77/17

QUELQUES SUGGESTIONS EN VUE D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES NATIONS UNIES

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, à la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 26 septembre 1977.

* * * *

Cette année, l'Assemblée accueille deux nouveaux membres, la République de Djibouti et la République socialiste du Vietnam. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a eu le plaisir de recommander l'admission de ces deux pays, et nous nous réjouissons à la pensée de travailler en collaboration avec eux au sein de cette organisation.

L'efficacité des Nations Unies

Comme de nombreux autres représentants qui participeront à ce débat, j'ai reçu une multitude de conseils sur ce que je devrais dire pour contribuer à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous devons faire face. Ce fut une expérience désolante.

Je suis arrivé avec regret à la conclusion que je pourrais relire, mot pour mot, mon discours de l'an dernier sans que personne ne s'en aperçoive ni s'en préoccupe! La triste vérité est que toutes les questions sérieuses que d'autres et moi-même avons soulevées l'an dernier demeurent sans réponse et que certaines d'entre elles représentent pour la paix et la sécurité une menace encore plus grande qu'il y a douze mois. L'année dernière n'a pas été féconde pour les Nations Unies.

Il ne faut pas s'étonner du peu d'intérêt que soulèvent nos délibérations auprès de nos concitoyens, et de millions de personnes dans le monde, devenus désabusés et fort sceptiques quant à notre habileté à résoudre des problèmes qui, bien souvent, sont des questions de vie ou de mort.

C'est avec regret que je porte un tel jugement. Aucun pays n'a appuyé avec plus de constance que le Canada les principes des Nations Unies. Nous n'avons pas à rougir du bilan de notre activité dans cette enceinte ni de l'attitude du peuple canadien. Le Canada a accepté des responsabilités au chapitre du maintien de la paix, joué un rôle de premier plan à l'occasion du Dialogue Nord-Sud, et prêté fidèlement son concours à toutes les initiatives de l'ONU. Le Canada et les Canadiens ont mérité le droit d'être entendus; et à leur avis le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant.

Le Canada, bien sûr, ne renie pas sa part de responsabilité devant ces résultats lamentables. Il nous arrive, à nous aussi, d'inverser les priorités et de ne pas être suffisamment conscients de l'urgence de juguler les dangers, anciens et nouveaux, qui menacent l'ordre et la sécurité du monde. Mon but n'est pas de rejeter purement

et simplement le blâme sur autrui pour le plaisir douteux de donner libre cours à mes propres frustrations. Je dis ceci sachant que beaucoup d'entre vous partagent mon opinion. Ce n'est pas notre engagement qui fléchit; aucun homme sensé n'exposerait volontairement le monde à de plus grandes effusions de sang ni au risque d'un holocauste planétaire. Nous désirons tous la paix et l'ordre dans les affaires internationales.

Cependant, nous sommes empêtrés dans les méandres de l'histoire, de la peur, de la méfiance et d'antagonismes profondément ancrés. Le plus souvent, l'intérêt particulier l'emporte sur les efforts que nous faisons pour définir et favoriser des objectifs plus vastes et plus généreux. Je sais que bon nombre, ici et ailleurs, sont convaincus que telle est la réalité des affaires internationales — "le monde réel" — comme ils l'appellent. D'après eux, les imperfections flagrantes sont normales et inévitables, compte tenu de celles de la nature humaine; nous devons nous résigner à contenir, sans plus, les manifestations les plus virulentes et les plus dangereuses de l'avidité et de l'irrationalité de l'homme et accepter que le destin du monde soit d'aller de crise en crise. Un scepticisme de bon aloi est justifiable, j'en conviens; mais, aux Nations Unies, ce scepticisme débouche trop souvent sur la résignation et une sorte de cynisme professionnel selon lequel toutes les nouvelles initiatives ne sont que des preuves d'une naïveté idéaliste sans lendemain.

Permettez-moi de vous assurer que je ne suis pas naïf; mais je ne puis accepter, le Canada non plus, que cette Organisation et ses États membres soient impuissants à éliminer à la source les causes des tensions considérables qui nous forcent tous à vivre dans la crainte d'un désastre imminent.

Beaucoup d'entre nous semblent également croire que si n'importe quel pays peut provoquer l'étincelle qui met le feu, seules les superpuissances ont les moyens de l'alimenter ou de l'éteindre. Il est bien entendu que les grandes nations nanties ont un rôle clef à jouer et leurs initiatives ne devraient pas être automatiquement accueillies avec méfiance. Mais quand des petits pays ne font rien ou adhèrent aveuglement à un bloc ou à un autre, ils se soustraient à leurs responsabilités et tournent en ridicule l'ONU et la chance qu'elle leur offre de participer à un débat ouvert, libre et rationnel.

Aussi impressionnante que soit l'issue des décisions et des mesures prises par les superpuissances, nous ne devons jamais oublier que ce ne sont pas elles qui sont responsables de toutes les situations de crise de par le monde. Bon nombre de petits pays ont montré qu'ils étaient parfaitement capables, à eux seuls, de nous causer des problèmes à tous. De telles actions sont d'ailleurs encore plus répréhensibles lorsqu'elles risquent d'alimenter (ou même lorsqu'elles favorisent) l'accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

Si nous voulons faire des progrès dans cette enceinte, il faut mettre un terme aux débats stériles des récentes années dont l'issue est toujours connue d'avance. Si les débats aux Nations Unies ne retrouvent pas leur vitalité, alors, de plus en plus, les décisions importantes pour la destinée du genre humain seront prises ailleurs, et cette Organisation et la plupart de ses institutions sombreront dans la médiocrité, puis dans un oubli que personne ne regrettera.

Si vous êtes tentés de taxer mon jugement de trop sévère et mes prévisions de trop pessimistes, rappelez-vous objectivement la réaction de bon nombre de nos commettants face aux délibérations et aux résolutions de l'ONU. Dans mon pays et partout dans le monde, la réaction a été négative.

Je vous accorde que ces critiques sont souvent fondées sur des préjugés, ou sont dues à l'ignorance. Par ailleurs, nous savons que beaucoup peut et devrait être fait pour accroître l'efficacité des Nations Unies. Voici quelques suggestions et exemples de moyens d'y arriver.

La présente session sera saisie de deux grandes questions: celle du Moyen-Orient et celle de l'Afrique australe. L'an dernier, nous avons adopté vingt résolutions sur le Moyen-Orient et pas moins de trente-quatre sur l'Afrique australe. Qu'est-ce qui a été accompli pendant tout ce temps, après tous ces efforts, sans parler de toutes ces dépenses? Très peu, assurément, car bon nombre de ces résolutions exprimaient tout simplement des jugements de valeur sans proposer aucune mesure pratique. En outre, tout le monde savait qu'elles n'avaient aucune chance — ou si peu — d'être appliquées. Pourtant, cette machine immense et de plus en plus coûteuse qu'est l'ONU a adopté non seulement les quelque cinquante résolutions que je viens de mentionner, mais près de 200 autres, beaucoup du même genre, et donc prédestinées à subir le même sort. D'ailleurs, je soupçonne que, déjà, la poussière s'amoncele sur le recueil de 400 pages qui contient ces résolutions, la plupart faisant écho, presque mot pour mot, aux délibérations des années précédentes.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de l'indifférence avec laquelle la presse et le public accueillent leur publication. Paradoxalement, en adoptant davantage de résolutions, nous avons réussi à diminuer, et non pas à accroître, l'intérêt porté à ces résolutions. Il ne sera pas facile de changer nos habitudes de groupe. Nous devons examiner de près l'ordre du jour afin de résister à la tentation d'y réinscrire automatiquement d'anciens points ou d'en ajouter de nouveaux, moins importants. Nous devrions grouper les sujets de discussion de façon que des débats analogues n'aient pas lieu au sein de comités différents. Nous devrions également éviter la prolifération de résolutions dans lesquelles les membres font état de leurs aspirations ou de leurs objectifs sans proposer de mesures concrètes pour les réaliser. Quelques résolutions courtes, concises et pratiques auront davantage d'effet que la multitude de résolutions vagues et inefficaces étudiées chaque année.

Le Conseil de sécurité

Tous les dix ans, depuis la création de l'ONU, le Canada a été membre du Conseil de sécurité. Il a ainsi acquis une bonne expérience, en plus d'avoir eu la chance d'examiner les activités du Conseil d'un oeil neuf à chaque renouvellement de son mandat. Jusqu'à présent, cette année, le Conseil a débattu plusieurs questions importantes de façon sobre et sensée. Toutefois, aucun d'entre nous n'oserait prétendre que le Conseil ait fait tout ce qu'il pouvait pour renforcer la position qu'il occupe de premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sein de la structure des Nations Unies. Le Secrétaire général nous a d'ailleurs avertis, avec raison, qu'il viendrait peut-être "un temps où l'on aurait désespérément besoin du Conseil, mais où il serait trop faible pour s'acquitter de ses responsabilités".

Le problème est imputable non pas à une faiblesse des structures ou des pouvoirs du Conseil, mais plutôt à un manque de motivation. Afin de donner une plus grande portée au Conseil, la Charte prévoit des réunions périodiques auxquelles les membres pourraient être représentés par un membre de leur gouvernement ou par un autre représentant spécialement désigné. Fait assez frappant, le Conseil a tenu la première de ces rencontres à l'occasion des fêtes du vingt-cinquième anniversaire. L'Assemblée générale a bien loué l'intention du Conseil d'organiser d'autres réunions du genre, mais rien n'a été fait.

Je propose que le Conseil de sécurité convoque régulièrement des réunions au niveau ministériel. Le choc des idées de quinze ministres pourrait lui insuffler un regain de vie et une nouvelle volonté politique. Au lieu de s'en tenir à un ordre du jour rigide, les participants pourraient discuter librement des grandes questions relatives à la paix et la sécurité internationales à partir peut-être d'un rapport spécial du Secrétaire général. Convoquées une ou deux fois l'an plutôt qu'une fois tous les vingt-cinq ans, ces réunions devraient se tenir dans une atmosphère détendue permettant aux ministres, qui ne seraient pas flanqués d'une armée de conseillers, d'échanger leurs vues de façon spontanée. D'ailleurs, la première rencontre pourrait fort bien être consacrée à la recherche de moyens susceptibles de rendre plus pertinents les travaux du Conseil sur les grandes questions de la paix et de la sécurité.

L'ECOSOC

Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée l'an dernier, j'ai suggéré d'élargir le rôle du Conseil économique et social. Lors de ses sessions tenues au printemps et durant l'été, le Conseil a étudié un nombre effarant de questions. Son bilan est pourtant moins brillant dans ce qui devrait être sa tâche principale, soit d'établir des priorités et de coordonner les travaux de cette famille d'organisations dans les domaines économique, social, culturel de l'éducation et de la santé, et dans des domaines connexes. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait tenir des sessions plus fréquentes et plus courtes. Chacune d'entre elles pourrait lui permettre d'approfondir un groupe de sujets et, ainsi, d'épuiser entièrement son ordre du jour en deux ans. De temps à autre, lorsque des considérations politiques justifient ce genre de participation, le Conseil devrait également convoquer des rencontres au niveau ministériel afin de passer en revue les grandes questions économiques ou sociales. J'accueille avec plaisir toute initiative prise au sein des Nations Unies en vue d'organiser des consultations et des négociations officieuses, par l'entremise de groupes de contact. On contribue ainsi à faire de l'ONU un véritable lieu de négociation.

Institutions spécialisées

Nos efforts doivent également porter sur l'amélioration du travail fait par les institutions spécialisées. Beaucoup d'entre elles jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation. Mais notre méthode de contrôle pour l'ensemble du système ne donne pas satisfaction. Nous avons su élaborer de nouveaux programmes mais nous avons été moins habiles pour reconnaître ceux qui étaient périmés, ou pour éviter les doubles emplois. Il en est résulté notamment une escalade des coûts. Il y a quelques années l'un de mes prédécesseurs se plaignait à l'assemblée de ce que les budgets des contributions à la famille des organisations des Nations Unies avaient doublé en dix ans. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils ont plus que doublé en cinq ans. Nous devons donc nous assurer que les budgets sont maintenus à un niveau acceptable et qu'ils ne servent qu'à des secteurs hautement prioritaires.

Un autre problème des institutions spécialisées vient du fait qu'elles se sont beaucoup écartées de leur mandat premier pour s'occuper de questions politiques relevant de l'Assemblée générale. Le Canada est décidé à freiner cette tendance. Nous sommes particulièrement préoccupés du cas de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.). Nous la respectons pour tout ce qu'elle a accompli dans le domaine des droits de la personne et pour sa remarquable contribution au système des Nations Unies dans son ensemble. Nous voulons vraiment voir préserver sa compétence et l'impartialité de ses méthodes pour éviter qu'un État membre soit condamné sans avoir eu droit à une enquête impartiale. Je crois que bon nombre de membres partagent nos vues et oeuvreront de concert à cette fin.

Ces propositions visent principalement à améliorer nos méthodes. Si nous les mettions à exécution — et je dois avouer que je ne suis pas du tout convaincu que nous le ferons — nous serions beaucoup mieux placés pour nous attaquer aux problèmes vraiment importants; mais ces problèmes n'en seraient pas pour autant moins complexes.

Questions économiques

Il est maintenant établi que les principales préoccupations de la plupart des membres sont en réalité d'ordre économique, même si elles se manifestent de diverses façons troublantes, y compris les hostilités ouvertes. Les Nations Unies et leurs institutions ont fort à faire si l'on veut se rapprocher d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Les obstacles à franchir sont énormes, le chômage et l'inflation continuant de sévir même dans les pays les plus riches. Si la raison ne prime pas, si les exigences des uns et les réactions des autres font fi des réalités économiques actuelles, je dois vous avertir que même le Canada, pourtant loin d'être le moins généreux des pays développés, sera de plus en plus contraint de se pencher sur ses propres maux, allant jusqu'à faire abstraction des conséquences internationales d'un tel geste. Point n'est besoin de vous dire que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

L'objectif du Canada est de travailler sur les bases que nous avons aidé à jeter en assurant la coprésidence de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.). Si le climat s'y prête, nous allons travailler avec ardeur pour mettre au point une stratégie à la fois réaliste et largement acceptable. Dans les semaines à venir, les représentants du Canada à cette assemblée — ainsi qu'à d'autres assemblées de l'ONU et de ses institutions — annonceront de nouveaux engagements financiers de la part du Canada envers un grand nombre d'organisations internationales. Je ne vous embarrasserai pas des détails mais j'aimerais quand même dire un mot sur l'aide alimentaire.

La pénurie alimentaire mondiale a pu être atténuée par les bonnes récoltes qu'ont connues de nombreux pays. Néanmoins, les facteurs qui ont engendré la dernière crise sont toujours là, et les études effectuées dernièrement s'accordent sur la probabilité d'un manque de nourriture au cours des cinq ou dix prochaines années. Pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, on a proposé de constituer une réserve céréalière d'urgence de l'ordre de 500 000 tonnes. Le Canada a déjà annoncé qu'il était disposé à se joindre à d'autres donateurs pour constituer cette réserve. Je suis maintenant en mesure d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, nous serions disposés à fournir l'équivalent de 7,5 millions de dollars de céréales vivrières, soit environ 50 000 tonnes ou 10 p. cent de l'objectif global.

Nous devons au cours de cette session mettre en place les mécanismes qui permettront d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour la troisième décennie du développement. Nous avons là une chance unique de prouver que les Nations Unies peuvent toujours être utiles. Ou bien nous profitons de cette chance, ou bien nous laissons nos délibérations se perdre en discours vains et stériles qui mineront la bonne volonté de ceux qui doivent donner et aggraveront l'amertume de ceux qui doivent recevoir. Choisissons dès maintenant la première voie.

Droit de la mer

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, d'importants événements se sont produits en ce qui concerne la Conférence sur le droit de la mer. Cette conférence "historique" illustre très bien certains des meilleurs et certains des pires aspects des délibérations et des mécanismes des Nations Unies. Sans l'ONU, il fait peu de doute que la gestion et la maîtrise des océans et de leurs ressources auraient dégénéré jusqu'à l'anarchie la plus totale. Cette conférence est donc une des grandes réalisations de l'ONU, tout à l'honneur de ses promoteurs et de ceux qui y participent. Cependant le problème est qu'elle progresse avec une lenteur désespérante.

Au cours des douze derniers mois, de nombreux pays, dont le Canada, ont étendu à 200 milles de leurs côtes leur juridiction sur les ressources biologiques de la mer. S'il est vrai que cette mesure repose sur la volonté commune manifestée par les États dans les projets de texte présentés à la Conférence, il est vrai également qu'avant d'en arriver là, les réserves en poissons de nos océans s'étaient dangereusement épuisés, certains éléments vitaux de l'industrie mondiale de la pêche étaient menacés et de graves conflits éclataient entre des pays traditionnellement amis.

Certes, il y a des raisons légitimes et complexes qui expliquent pourquoi les négociations ont été si difficiles. On ne peut cependant nier le fait que les vieilles habitudes et les vieux modes de comportement sont difficiles à abandonner et que, comble d'ironie, c'est en agissant avant la conclusion de la Conférence que le Canada, et les pays qui l'ont imité, ont amélioré le renom des Nations Unies et rehaussé la valeur incontestée de la Conférence. J'espère que cette leçon montrera à tous les participants à la Conférence qu'il faut de toute urgence mener à bonne fin les importants travaux en suspens. Il nous a fallu dix ans pour en arriver là où nous sommes, et à moins qu'un régime international négocié n'entre en vigueur à brève échéance, nous risquons de voir nos efforts annulés par une série d'interventions unilatérales.

Paix et sécurité – Afrique australe

Il devrait aller de soi – mais ce n'est pas toujours le cas – que notre lente progression vers une société juste et bien ordonnée repose entièrement sur l'hypothèse fragile que nous pouvons créer et préserver un monde pacifique. Il ne devrait même pas être nécessaire d'argumenter pour défendre cette proposition. Pourtant, nous continuons d'assister à de nouvelles flambées de violence et d'entendre, de la bouche de dirigeants profondément convaincus, que la seule façon de parvenir à leurs fins est de prendre les armes. Cette conviction est aujourd'hui fortement ancrée dans certaines parties de l'Afrique australe.

Bientôt nous serons appelés à discuter du plus récent plan présenté pour l'instauration de la règle de la majorité en Rhodésie. Le Canada appuie ce plan sans réserve non seulement parce que, à ses yeux, il offre une solution juste et équitable mais aussi parce qu'il rejette totalement l'autre voie: l'effusion de sang. Nous devons rester inébranlables dans notre volonté de voir la fin de l'actuel régime minoritaire illégal de Rhodésie et, pour cela, il faut redoubler nos efforts et notre engagement en faveur de solutions pacifiques, sinon l'issue finale aura des relents d'échec et nous devons arriver à la pénible conclusion que la justice ne s'acquiert que par la mort et la destruction.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, les questions sont encore plus complexes et les dangers pour la sécurité mondiale sont proportionnellement plus grands. Chacun d'entre nous espère que les initiatives et les négociations actuelles seront couronnées de succès. Aujourd'hui comme hier, le Canada exhorte tous les intéressés à se rendre compte de l'imposante responsabilité qui leur incombe d'explorer toutes les voies qui peuvent conduire à un règlement pacifique et permanent des différends qui existent depuis longtemps.

Le Canada continue de s'en tenir au plan de paix tracé par les résolutions 242 et 338 des Nations Unies. Le droit d'Israël à l'existence, tel que défini par ces résolutions, reçoit notre appui ferme et net. Nous déplorons et continuerons à déplorer tous les efforts déployés dans cette Assemblée et ailleurs pour attribuer à Israël des motifs manifestement faux ou pour déprécier son statut et ses droits au sein des Nations Unies ou en tant que membre légitime de la communauté mondiale.

Le Canada croit que tous les pays de cette région sont en droit de s'attendre à plus qu'un nouveau cessez-le-feu ou qu'à une simple cessation officielle de l'état de belligérance. Pour que s'instaure une paix réelle, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres — celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre — ne peuvent être délimitées que par voie de négociation dans le cadre établi par la résolution 242. D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles initiatives soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Pareille solution suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent, clairement et sans équivoque, l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette assemblée nous devrions insister pour que les négociations soient reprises le plus tôt possible et pour que l'on ne remplace pas, par des discussions creuses ou des résolutions partiales, le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint un tournant important. Pour tous les partis intéressés c'est maintenant le moment propice. Prions donc qu'ils

agissent avec sagesse, en étant conscients des conséquences désastreuses que peuvent entraîner des gestes irréfléchis.

De nos jours, quand couve un conflit il ne faut plus seulement songer à des hostilités circonscrites, si horribles soient-elles. Nous savons que chaque nouvelle flambée de violence qui éclate dans le monde est une menace en puissance dirigée contre chacun de nous et contre l'humanité. Nous devons rappeler à ceux qui seraient tentés de recourir aux armes qu'ils mettent en danger plus que la vie de leur propre peuple. Au fond, chaque coup de feu tiré sous l'influence de la colère peut être dirigé contre nous tous. Nous avons le droit et le devoir de nous prononcer à cet égard, car ce qui est aujourd'hui en jeu, c'est à vrai dire la paix du Canada comme de tous les autres pays du monde.

Désarmement

C'est pourquoi aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette assemblée que le désarmement, mais aucun sujet n'a moins couronné nos efforts et plus déçu nos peuples. La session extraordinaire de l'an prochain nous fournira l'occasion de faire des progrès réels sur la voie du désarmement. Le Canada a coparrainé la résolution demandant sa convocation et présentera des propositions précises pour en assurer le succès.

Mais nous ne pouvons attendre la session extraordinaire. C'est maintenant qu'il faut améliorer et renforcer le système international de non-prolifération, qu'il faut mettre en oeuvre de façon plus efficace le Traité sur la non-prolifération et réexaminer les risques et les avantages que présentent divers cycles de fabrication et procédés de traitement des combustibles nucléaires.

S'il est quelque chose de plus terrifiant que l'éventualité d'une escalade rapide des hostilités localisées, c'est le cauchemar d'une prolifération nucléaire débridée avec son cortège d'horreurs. Je comprends difficilement comment quelqu'un parmi les chefs de file peut voir dans l'augmentation du nombre des États dotés d'armes nucléaires une contribution à la stabilité mondiale. Il y a longtemps que le Canada, malgré sa compétence reconnue en ce domaine, a rejeté l'option des armements nucléaires. Nous faisons maintenant tous nos efforts pour veiller à ce que d'autres fassent de même. Notre coopération nucléaire, sous forme de fournitures ou de technologie, se limitera dorénavant aux pays qui auront signé le Traité de non-prolifération ou qui se seront engagés à appliquer des garanties intégrales. Nous sommes encouragés par le fait que d'autres fournisseurs nucléaires, dont l'Australie et la Suède, ont adopté une ligne analogue. Nous espérons que d'autres suivront.

En effet, le Canada reconnaît que le renchérissement et l'épuisement inévitables des sources d'énergie traditionnelles ne laissent à la plupart des pays d'autres choix que de s'en remettre au nucléaire pour répondre aux demandes d'énergie. Nous convenons également qu'il existe des divergences légitimes sur les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'utiliser les ressources et la technologie nucléaires. C'est le cas même dans les pays dont l'engagement en faveur de la non-prolifération est entier et incontesté.

C'est pourquoi le Canada accueille avec plaisir et accorde son soutien à la proposition du sommet de Londres d'étudier en profondeur les cycles du combustible qui

n'utilisent pas le plutonium ou qui améliorent les garanties. Nous félicitons les États-Unis pour leurs initiatives dans ce domaine et nous espérons que tous les pays leur donneront un appui sans réserve. Ce sujet est beaucoup trop étendu et beaucoup trop important pour être traité en quelques minutes. J'espère que cette assemblée nous accordera le temps nécessaire pour tenir un débat d'envergure car aucun autre sujet n'a plus d'importance.

Maintien de la paix

En raison de l'intérêt particulier du Canada, j'espère et je compte que l'occasion se présentera de discuter des activités du maintien de la paix de l'ONU. Au Moyen-Orient, à Chypre et en Asie du Sud, des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs de l'ONU sont en place. On demandera peut-être bientôt à notre organisation d'intervenir au Zimbabwe et en Namibie.

Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'ONU lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, on se préoccupe de plus en plus au Canada de ces interventions. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir, ce qui n'est pas toujours le cas, des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends.

En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents, la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de la Force des Nations Unies à Chypre dépasse maintenant les 50 millions de dollars. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs membres de l'ONU seront dans l'impossibilité de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces du maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays?

Droits de l'homme

Je ne doute pas que nous entendrons beaucoup parler des droits de l'homme dans les mois qui viennent, et pas seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la Conférence sur la révision de l'Acte final d'Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire de ce document, le Canada exposera ses vues à ce moment-là.

Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.

L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes sur les droits économiques, sociaux et culturels, et sur les droits civils et politiques. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les États qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il faut déplorer qu'un tiers seulement des membres des Nations Unies aient ratifié les principaux pactes des droits de l'homme et qu'un nombre plus petit encore d'États aient accepté le protocole facultatif. Les diverses modalités de contrôle et de dénonciation sont trop lentes et trop compliquées pour être véritablement efficaces, outre qu'elles offrent peu d'aide tangible aux victimes des violations.

Pourtant, il est évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage de progrès dans les secteurs où les abus sont manifestes et persistants. Il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche d'un moyen de veiller au respect de la Déclaration contre la torture votée par l'Assemblée générale en 1975. Il faudrait améliorer les procédés de tamisage des plaintes et d'intervention dans les cas de violation grave, et songer à de meilleures modalités de coordination de toutes les activités de l'ONU pour la défense des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que la Charte des Nations Unies oblige les États membres à respecter la souveraineté des autres. Mais il n'entre certainement pas en contradiction avec le principe de la non-ingérence de préconiser une reconnaissance plus complète et universelle des obligations prises, elles aussi, en toute liberté: promouvoir et favoriser le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Le fait est que, sur toutes ces questions et sur les autres déjà mentionnées, le bilan de l'ONU et des États membres est examiné à la loupe et d'un oeil plus critique que jamais auparavant, tout simplement parce que les enjeux sont plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

J'ai fait la critique de certains aspects de nos réalisations passées et des pratiques actuelles. Je ne l'ai pas fait dans le but d'affaiblir l'Organisation mais parce que le Canada est persuadé qu'à défaut d'un changement d'attitude marqué de certains membres et des réformes dont la nécessité saute aux yeux, l'érosion de l'efficacité et du prestige des Nations Unies se poursuivra.

Il faut oeuvrer pour cette organisation comme si nos vies en dépendaient. Tel n'est-il pas le cas?

S/C